

## REGLEMENT DU CONCOURS DE CARPES DU 22, 23 et 24 MAI 2026

Cette compétition amicale est organisée par La Gaule Puivertaine.

- La compétition se déroule par équipe de deux pêcheurs chacun muni de deux cannes.
- La compétition débutera le vendredi 22 Mai 2026 à 12h00 et prendra fin le dimanche 24 Mai 2026 à 11h00.
- La remise des prix aura lieu dimanche 24 Mai à 11h30.
- Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription, et être accompagnés d'un adulte.
- La compétition sous tous ses aspects sera régie par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

### INSCRIPTIONS :

Le nombre de participants sera limité à 24 personnes (12 équipes de 2 personnes).

Les inscriptions se font par téléphone :

- |                      |   |
|----------------------|---|
| - Pascal PINTE       | 06.27.24.50.92 Président                |
| - Christian Laffitte | 06.79.79.53.22 Vice-président           |
| - Mylène Gispert     | 06.61.49.74.11 Secrétaire et trésorière |

Fiche d'inscription à renvoyer complétée et accompagnée du règlement total par chèque à l'ordre de

La gaule puivertaine à l'adresse :

Mme GISPERT Mylène (Trésorière)

16 route départementale 117

11230 Puivert

ou

en espèces directement à

la cabane de pêche au lac de fontclaire 11230 Puivert.

## TARIF DE L'INSCRIPTION :

120 euros par équipe

Une grillade, ainsi que le verre de l'amitié sans alcool seront offerts à chaque équipe le dimanche 24 Mai au alentour de 12h00.

L'inscription sera considérée comme définitive après réception :

- Du paiement dans sa totalité
- De la feuille d'inscription complétée
- De l'autorisation parentale écrite et signée pour les mineurs.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

L'équipe qui sortira le plus grand poids de poissons sera désignée vainqueur.

Un classement général sera établi en fonction des captures de chaque équipe.

Seules les espèces de carpes (miroir, commune, et amour blanc), compteront pour la pesée.

Les poissons de moins d'un kg ne seront pas comptabilisés pour la pesée.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de poissons pris.

## RÈGLEMENTATION

- 2 postes seront tirés au sort, 1 sera choisi.
- Équipes de deux pêcheurs, 4 cannes par poste, 1 hameçon simple par canne. Présence obligatoire d'un pêcheur sur le ring en permanence.
- Seules les esches végétales sont autorisées, (bouillettes, graines, pellets), les esches animales sont strictement interdites.
- Les lignes sont tendues uniquement à l'intérieur du ring et les lancer se feront droit devant.
- Si vos lignes gênent une équipe concurrente lors d'une prise, nous comptons sur votre fair-play pour les lever dans la joie et la bonne humeur.

- La prise et la mise à l'épuisette ne peuvent être effectuées que de l'intérieur du ring et non sur le ring des autres pêcheurs.

- L'entrée dans l'eau n'est autorisée qu'à hauteur de bottes, (toute personne qui enfreint cette règle disqualifiera son équipe sur le champ).

- Lors de la pesée, le poisson doit être manipulé avec le plus grand soin. Une fois la pesée effectuée par les commissaires, le poisson devra être relâché dans les plus brefs délais, et dans les meilleures conditions

- Tout poisson abîmé du fait de négligence du pêcheur ne sera pas comptabilisé. De même tout poisson mort du fait de grande négligence d'un concurrent disqualifiera immédiatement l'équipe.

- Tout poisson ferré avant le signal de fin de l'épreuve sera comptabilisé à condition d'être mis au sec dans les 15 minutes après la fin de l'épreuve.

- Amorçage obligatoire depuis l'intérieur du ring. L'amorçage étant limité, nous comptons sur vous pour rester raisonnable quant aux quantités utilisées.

- Le canon, les bateaux et bateaux radios commandés, tous les écho-sondeurs sont interdits pour l'amorçage et pour la pêche.

- En cas d'orage, arrêt immédiat de l'épreuve avec interdiction de sortir les cannes de l'eau (même en cas de départ).

La compétition reprendra dès le nouveau signal.

- Interdiction de faire du bruit et du feu sur les berges.

- Après l'épreuve vos emplacements devront rester propres. Deux sacs poubelles seront distribués à chaque équipe.

- L'Alcool est interdit.

- Respectez la tranquillité des autres concurrents et le bon déroulement de l'épreuve.

En cas de disqualification d'une équipe, la Gaule Puivertaine ne remboursera pas les frais d'inscription, ni les frais engagés.

Le fait de s'engager implique le respect total du règlement. Tout point litigieux sera réglé par les organisateurs.

Au-delà de l'esprit de compétition, nous comptons sur vous pour faire prévaloir un véritable esprit de convivialité.

La Gaule Puivertaine se dégage de toutes responsabilités en cas de vol et de dégradation de votre matériel ainsi que de vos véhicules.

